

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°12-2024	CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux <u>Locaux communaux "Club House", situé au Complexe Sportif du Val de Moine, et le "Local de l'avenue de la Caillerie",</u> <ul style="list-style-type: none">Commodat à intervenir avec l'association "Compagnie d'Arc Olivier de Clisson"
-----------------------	---

Le Maire,

VU l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 5 qui permet au Maire, par délégation du Conseil municipal, de "décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans";

VU la délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les biens sont libres de toute occupation pendant la période considérée ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **MET** à la disposition de l'association "Compagnie d'Arc Olivier de Clisson", dont le siège social est situé à l'hôtel de ville à Clisson (44190), représentée par Monsieur Bernard Naud, son Président, le "Club House", situé au Complexe Sportif du Val de Moine, cadastré AH406 d'une superficie de 25 m² et le "local de l'avenue de la Caillerie", situé avenue de la Caillerie, cadastré A05, d'une superficie de 80 m².
- Article 2. **CONSENT** cette mise à disposition, à titre gracieux à compter du 15 janvier 2024.
- Article 3. **DIT** que la présente décision sera transmise en Préfecture de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Les services techniques, le pôle "associations, culture et sport", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Clisson, le 1er février 2024

Par délégation du Conseil municipal,
CERTIFIÉ CONFORME

Xavier Bonnet
Maire



The official seal of the City of Clisson is circular, featuring a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "VILLE DE CLISSON" and "L.-Atl." at the bottom.

Décision transmise en Préfecture le **05 FEV. 2024**

Et affichée le **05 FEV. 2024**